

N° du dossier de demande : 1/24/0329

AVIS AU PUBLIC

concernant les enquêtes de commodo et incommodo

Conformément aux dispositions des articles 10 et 12 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le collège de bourgmestre et échevins de la Commune de Rosport-Mompach porte à la connaissance du public que **la société WANDPARK BURER BIERG S.A. vient de solliciter l'autorisation pour l'exploitation d'un parc éolien et de postes de transformation dans les sections cadastrales MC de Givenich et MF de Born.**

Le dossier y relatif est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, **du 10 mars au 24 mars 2025 inclus** et il pourra y être consulté par tous les intéressés.

Les réclamations écrites sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins pendant le délai prémentionné.

Les réclamations verbales seront reçues par le collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Rosport-Mompach le vendredi, 28 mars 2025, de 8.00 à 10.00 heures au secrétariat communal.

Rosport, le 8 mars 2025

Le collège des bourgmestre et échevins.

